



## Introduction

La prévention a du sens. Pour prévenir les maladies, nous administrons un vaccin. Pour prévenir les décès causés par les accidents de la route, nous installons des ceintures de sécurité. Bien que nous reconnaissions intuitivement que la prévention de l'itinérance soit une bonne idée, très peu a été accompli au Canada pour que cela se passe à l'échelle nationale.

**L'objectif d'Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance est d'établir le langage et la clarté qui entameront cette conversation.**

Depuis l'apparition de l'itinérance de masse au milieu des années 80, nous avons amplement utilisé les services d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des gens. Nous aurons toujours besoin des services d'urgence pour aider ceux qui traversent une crise, mais avec le temps, ces réponses à



court terme sont devenues la méthode normalisée pour gérer l'itinérance à long terme. Au cours de la dernière décennie, les politiques et pratiques canadiennes ont commencé à muter de la gestion de l'itinérance à la recherche de solutions, en particulier grâce à l'expansion de l'approche Logement d'abord à travers le pays. Le modèle Logement d'abord apporte des logements et du soutien aux personnes vivant l'itinérance chronique et ce, sans exigences de préparation au logement. De nouvelles recherches, l'innovation et les meilleures pratiques ont alimenté notre façon de penser pour faire de l'élimination de l'itinérance un objectif réaliste; cependant, il nous manque toujours un élément important, empêcher l'itinérance de se produire dès le départ. Pourquoi devons nous attendre que les gens s'enlisent dans l'itinérance pour leur offrir de l'aide?



**Dans *Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance*, nous dévoilons ce qu'il faut effectuer pour enrayer l'itinérance avant qu'elle ne se manifeste et pour éviter ses effets souvent traumatisants.**

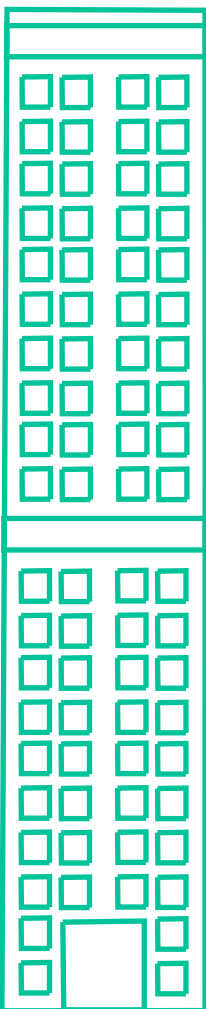
Le but de ce cadre est d'entamer une conversation à l'échelle nationale sur la définition de la prévention, et sur ce que cela prendra pour s'orienter vers une prévention de l'itinérance. À l'aide d'exemples internationaux, la structure opérationnalise les pratiques et les politiques nécessaires pour prévenir avec succès l'itinérance et identifie les responsables. Par dessus tout, elle place la prévention au sein d'une approche de défense des droits de la personne. Il faut prioriser dès maintenant la prévention de l'itinérance.

## La prévention de l'itinérance est une question qui relève de la défense des droits de la personne

L'itinérance est le produit d'une combinaison de facteurs structureaux, systémiques, et individuels et relationnels. S'attaquer aux causes multiples de l'itinérance par un effort coordonné améliorera la stabilité du logement et réduira les risques d'itinérance en général. Les populations clés sont les plus vulnérables à l'inégalité structurelle en raison du racisme, du sexisme, du colonialisme,

du capacitisme, de l'âgisme, de l'homophobie et de la transphobie; c'est pourquoi les stratégies préventives doivent adopter une vision intersectionnelle et une approche anti-oppressive qui reconnaissent l'impact de la discrimination systémique sur les risques de l'itinérance. C'est pour cela que ce cadre se repose sur une perspective sur les droits de la personne.

En plaçant la prévention dans le cadre des traités relatifs aux droits de la personne et des ententes dont le Canada est signataire, tel que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, cela engendre l'obligation de produire des lois sur la prévention, des politiques, des pratiques et des interventions qui tiennent compte du fait que tous les gens «ont le droit fondamental et légal de ne pas être sans abri et d'avoir accès à un logement approprié.» (Canada sans pauvreté et al., 2016, p. 7). En effet, les résultats de notre sondage national sur la prévention de l'itinérance indiquent que plus de 96 % des répondants convenaient qu'un logement abordable, approprié et sécuritaire était un droit humain.



## Preuves de la nécessité de la prévention de l'itinérance

Le Canada a tardé à entreprendre une prévention de l'itinérance. Il existe des initiatives locales notables, mais elles n'ont pas été généralisées. Il y a cependant d'excellents exemples partout au monde de prévention de l'itinérance systémique réussie. Des recherches venues d'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Australie par exemple ont démontré les avantages économiques et sociaux de s'orienter vers la prévention. L'Australie a en place une réponse axée sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes depuis les années 90. Par contre, l'hésitation du Canada à adopter la prévention de l'itinérance est due en partie aux «politiques de pénurie» suggérant que l'investissement dans la prévention détournera les ressources des programmes existants sur la prévention de l'itinérance. En fait ce n'est pas le cas, étant donné que la prévention dépend de secteurs multiples n'appartenant pas au secteur de l'itinérance pour fonctionner convenablement. Les secteurs du logement, des services sociaux, de la santé et de l'embauche ont tous un rôle à jouer dans la prévention de l'itinérance. Le gouvernement Gallois a mis en œuvre une législation qui reflète ces partenariats, soulignant les différentes parties du gouvernement

impliquées dans la prévention. La prévention de l'itinérance ne peut pas et ne devrait pas être seulement la responsabilité du secteur de l'itinérance.

Une partie de la résistance à la prévention provient des problèmes conceptuels et méthodologiques qui existent sur la façon dont la prévention fonctionne. Par exemple, bien qu'il y ait un consensus parmi les spécialistes de la prévention de l'itinérance convenant que les efforts de prévention doivent être faits aux niveaux structurel, institutionnel et individuel, la majorité de la recherche à ce jour se penche sur les interventions individuelles de soutien auprès des personnes à risque imminent d'itinérance (Burt et al., 2005; Crane et al., 2004, 2006; Jahiel, 1992; Mackie, 2015; Maher et Allen, 2014; Shinn et Baumohl, 1999; Shinn et al., 2001). Bien que ces programmes soient essentiels, en se concentrant uniquement sur les facteurs individuels et relationnels, on oublie d'aborder la prévention aux niveaux structurel et systémique, passant par conséquent à côté de la possibilité de prévenir plus largement l'itinérance.

Une inquiétude clé qui ressort de la littérature sur la prévention est comment prévoir qu'un individu ou une famille serait devenue sans abri s'ils n'avaient pas été appuyés par une intervention préventive particulière. De bien des façons, l'itinérance est imprévisible vu la complexité des facteurs qui la causent et les risques et atouts des situations particulières. Par exemple, la plupart des gens qui ont reçu des avis d'expulsion ne deviennent pas sans abri, mais ceux qui le deviennent partagent souvent les mêmes caractéristiques frappantes que ceux qui évitent l'itinérance. Toutefois, d'autres domaines qui connaissent également des problèmes de prédiction, tels la prévention de l'abandon scolaire ou la prévention des crimes, poursuivent leur investissement dans des efforts préventifs. Comme l'affirme la docteure Bernie Pauly :



Je suggère que nous changions notre façon de penser au sujet de l'itinérance et abandonnions le problème de la prédiction au profit de la reconnaissance que certaines conditions sont nécessaires pour prévenir l'itinérance. Ce qui nous amènerait à nous concentrer sur les facteurs structurels et veiller à ce qu'ils soient présents dans le cadre d'une prévention primaire, et à identifier ceux qui sont à risque pour une prévention secondaire en raison de conditions structurelles et systémiques (p. ex. déboursier plus de 30 % de leur revenu en loyer, perte de l'emploi, traumatisme, conflit familial, violence, etc.).  
(DRE BERNIE PAULY, COMMUNICATION PERSONNELLE, 2017).

La prévention de l'itinérance devrait être évaluée en tenant compte de sa capacité à mesurer adéquatement et à améliorer les conditions qui mènent à l'itinérance, plutôt que de se concentrer sur les personnes vulnérables qui deviendront sans abri sans intervention.

Les preuves internationales révèlent que la prévention de l'itinérance se justifie du point de vue social et économique (Chamberlain et Mackenzie, 1998; CCSM, 2005; Culhane et al., 2011; Distasio et McCullough, 2014; Lindblom, 1991; Mackie, 2015; Pleace et Culhane, 2016). L'évaluation des initiatives de prévention en Allemagne, Angleterre et au R.-U. ont montré que la prévention contribuait à la diminution de l'itinérance. Une gamme d'interventions préventives, allant de la prévention des expulsions, du soutien aux survivantes de la violence conjugale à la médiation avec les propriétaires, ont toutes réussi (Fitzpatrick et Busch-Geertsema, 2008; Pawson et al., 2007). Au Canada, la recherche sur l'importance de la planification à la sortie des établissements correctionnels, des hôpitaux et des refuges apportent les preuves que les mesures d'intervention peuvent réussir et réussiront dans le contexte canadien (Backer Howard, 2007; Forchuk et al., 2008; John Howard Society of Ontario et al., 2016; Susser et al., 1997; Thomson, 2014). La recherche continue d'aviser les pratiques naissantes d'appuyer les populations clés, y compris les jeunes, les anciens combattants, les familles et ceux qui ont des besoins élevés tels des accoutumances et/ou des problèmes mentaux (Barrett et al., 2010; Cunningham et al., 2007; Doherty et Stuttaford, 2007; Gaetz, 2013, 2014; Letiecq et al., 1998; Shinn et al., 2013; Stefancic et Tsemberis, 2007). Bien qu'il existe encore des lacunes aux connaissances sur la prévention de l'itinérance, particulièrement en ce qui a trait aux évaluations et à la mesure des résultats, les preuves s'accumulent démontrant que la prévention est efficace et qu'il serait avantageux d'investir en elle.

## **Lorsque nous investissons dans la prévention de l'itinérance, nous devons également cibler les moteurs structurels de l'itinérance, ce qui exigera la collaboration de multiples secteurs.**

Grâce au soutien de tous les ordres de gouvernement, les prestataires de services communautaires à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de l'itinérance peuvent mettre en place un modèle d'intégration de systèmes qui coordonne les mesures de prévention et le partage des données entre les différents secteurs. Imposer au secteur de l'itinérance le fardeau de la prévention de l'itinérance remet en question la «politique de pénurie» qui suggère que s'engager dans des travaux de prévention puisera dans les ressources et les fonds destinés aux soutiens de ceux qui vivent déjà l'itinérance. Au contraire, en reconnaissant que la prévention est une question de politique de fusion, les investissements faits dans la prévention dans un certain secteur aura des répercussions favorables sur les autres secteurs. En vérité, les résultats de notre sondage indiquent que les intervenants de tous les secteurs sont prêts pour un changement, avec plus de 98 % des répondants convenant que la politique, l'investissement et les programmes dédiés à la prévention de l'itinérance devraient représenter une plus grande priorité.

# Définition de la prévention de l'itinérance

Grâce à une revue des recherches disponibles sur la prévention, en concertation avec les intervenants clés et à l'issue de consultations menées par le biais du sondage sur la prévention, nous avons créé une définition pratique de la prévention de l'itinérance qui fournit le langage et la clarté nécessaires pour entamer une conversation nationale aux fins d'une mutation vers la prévention.

## **Définition de la prévention de l'itinérance**

La prévention de l'itinérance désigne les politiques, pratiques et interventions qui réduisent la probabilité qu'un individu connaisse l'itinérance. Cela signifie également apporter à ceux qui ont été sans abri les ressources et soutiens nécessaires pour stabiliser leur logement, accroître leur intégration et inclusion sociale et éventuellement réduire les risques de récurrence d'itinérance.

Les causes de l'itinérance comprennent des facteurs individuels et relationnels, des facteurs structurels plus larges basés sur la population, et le manquement de nombreuses institutions publiques à protéger les gens contre l'itinérance. Cela indique que la prévention de l'itinérance doit non seulement inclure des interventions axées sur les individus, mais aussi des réformes structurelles plus larges visant les moteurs de l'itinérance. Il incombe non seulement aux communautés mais aussi à tous les ordres de gouvernement et la plupart de leurs départements de contribuer à la prévention de l'itinérance dans le respect des droits de la personne.

Cette définition et la typologie qui suit reflètent la nature et l'amplitude de la prévention de l'itinérance. Un élément tout aussi important est l'évaluation de ce que la prévention de l'itinérance n'est pas. Bien qu'ils offrent des avantages certains, les services d'urgence qui répondent aux besoins immédiats, tels que l'apport de nourriture et d'un refuge contre les éléments, ne peuvent pas être décrits comme une prévention de l'itinérance. De plus, les soutiens apportés aux personnes dans un contexte d'urgence, tels que les aptitudes à la vie quotidienne et les soutiens en matière d'accoutumance et de santé mentale, ne représentent pas une prévention s'ils ne sont pas offerts au sein d'un contexte où les personnes ont un accès immédiat au logement.

# Adaptation du modèle de la santé publique

Le cadre est guidé par et adapte le modèle de prévention de la santé publique utilisé depuis les années 40 pour réduire les risques et les dommages associés aux maladies. Le modèle de santé publique offre une gamme de mesures d'intervention qui devraient avoir lieu simultanément.

**La prévention primaire** fait référence aux initiatives entreprises au niveau structurel qui s'appliquent à chacun afin de réduire le risque d'itinérance et de créer des facteurs protecteurs. Du point de vue de la santé, la prévention primaire comprend les programmes d'immunisation ou des campagnes de lutte contre le tabagisme. Le cadre répartit davantage la prévention primaire pour décrire une variété de stratégies qui ont un impact sur la population générale :

- **La prévention universelle** désigne des politiques et des interventions qui visent le grand public. Bien que l'objectif de ces stratégies ne soit pas toujours la prévention de l'itinérance, elles ont pour effet de réduire les risques de devenir itinérant en créant une plus grande égalité, ce qui est essentiel pour la prévention de l'itinérance. Parmi les exemples, mentionnons une offre suffisante de logements abordables et des stratégies de réduction de la pauvreté, comme un meilleur accès à des services de garde d'enfants abordables.
- **La prévention ciblée** désigne des mesures préventives destinées aux membres d'un groupe particulier, comme des programmes scolaires et des stratégies anti oppression à l'intention d'individus qui font face à la discrimination, en particulier les Autochtones. Cela comprend également des programmes destinés aux personnes à faible revenu, tel que le programme national de revenu de base actuellement piloté en Ontario.
- **La prévention indiquée** s'applique à toutes les personnes défavorisées pour veiller à ce qu'elles ne deviennent pas sans abri dès le départ. Les exemples de prévention indiquée incluent le soutien aux familles victimes de violence et les individus affrontant des problèmes de maladies mentales et d'accoutumance.



**La prévention secondaire** comprend des stratégies d'intervention visant les personnes qui sont à risque imminent d'itinérance (p. ex. qui ont reçu un avis d'expulsion) ainsi que celles qui sont devenues récemment sans abri, dans le but d'éviter l'itinérance ou d'en sortir le plus rapidement possible. La prévention secondaire offre une gamme d'options allant de l'aide financière d'urgence et de la médiation familiale aux soutiens des victimes de violence domestique, pour n'en nommer que quelques-unes.

**La prévention tertiaire** désigne des initiatives de prévention qui soutiennent les individus et les familles qui ont vécu l'itinérance auparavant pour veiller à ce que cela ne se reproduise pas. Le modèle Logement d'abord est un type d'intervention tertiaire qui fournit aux sans-abri chroniques un logement *et des soutiens* pour maintenir une stabilité du logement.

Ces classifications existent dans l'ensemble d'un continuum. Afin de prévenir efficacement l'itinérance, ces trois formes de prévention doivent se produire simultanément. La plupart des programmes de prévention qui existent au Canada et à l'étranger s'inscrivent dans la deuxième catégorie d'intervention. Bien que ces interventions soient cruciales pour soutenir les personnes en crise, les secondes interventions seules ne peuvent pas prévenir l'itinérance. Des interventions structurelles et systémiques qui fonctionnent au niveau de la prévention primaire sont nécessaires pour fournir une base politique, pratique et financière permettant aux interventions individuelles de réussir.





# Une typologie de la prévention de l'itinérance

La typologie décrite ci-dessous souligne les politiques, pratiques et interventions diverses nécessaires pour prévenir l'itinérance au Canada. La prévention exige une approche de systèmes intégrés où chaque catégorie travaille en collaboration avec l'autre. En outre, chacune des cinq catégories a des répercussions sur la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Tel que décrit ci-dessus, les classifications ne sont pas discrètes; la prévention de l'itinérance exige un niveau de coordination accru entre tous les niveaux de gouvernement, une collaboration entre les systèmes et les institutions et de la coopération au niveau communautaire, en particulier dans la mesure où elle se rapporte à la gestion des données et au partage de l'information. La typologie est la suivante :



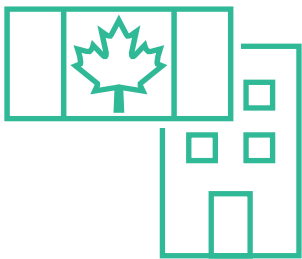
## PRÉVENTION STRUCTURELLE

La prévention structurelle aborde les facteurs qui rendent les gens susceptibles à l'itinérance par le biais de législations, de politiques et d'investissements. Son objectif est d'accroître l'inclusion sociale et la stabilité du logement. La prévention structurelle est une prévention universelle, ciblée et indiquée, apportant des preuves supplémentaires du besoin d'une approche d'intégration de systèmes. La prévention universelle s'applique à la population dans son intégralité et comprend

des stratégies de réduction de la pauvreté, telles que l'augmentation des salaires minimums et des soutiens financiers pour les personnes à faible revenu. Cela signifie également assurer une réserve appropriée de logements abordables, des interventions en petite enfance et la prévention de la violence à un niveau sociétal. Les politiques, pratiques et formations d'antidiscrimination doivent être appliquées à un niveau universel si l'on veut combattre le racisme, l'homophobie et les autres formes de discrimination qui réduisent les capacités d'un individu à obtenir un logement approprié et à avoir accès à une éducation et des possibilités d'embauche.

La prévention structurelle ciblée vise les facteurs de risques spécifiques que vivent certains groupes. Un exemple d'intervention structurelle ciblée est d'aborder le problème de l'exclusion sociale, culturelle et économique des peuples autochtones, en particulier en assurant le suivi des *Appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation qui demandent de s'engager dans les réparations du traumatisme intergénérationnel causé par le colonialisme historique et continu. D'autres exemples comprennent des programmes basés dans les écoles visant à réduire l'itinérance des jeunes et le taux d'abandon scolaire à l'école secondaire, et le soutien pour les individus affrontant la discrimination, comme les minorités raciales et les individus LGBTQ2S.

La prévention indiquée vise les facteurs structurels afin d'inclure la législation, la politique et l'investissement qui constituent la fondation des soutiens pour les familles faisant face à de la violence interpersonnelle ou les individus éprouvant des problèmes d'accoutumance et/ou de santé mentale, par exemple.



### **Législation en matière de prévention de l'itinérance**

Une législation qui soutient les efforts de prévention est essentielle à la prévention structurelle. La législation gouvernementale joue quatre rôles : 1) identifier et combattre les éléments moteurs de l'itinérance; 2) établir les responsabilités et les objectifs du gouvernement; 3) fournir les politiques et le financement pour les communautés locales; et 4) articuler la façon dont les différents départements gouvernementaux travailleront ensemble.

Il existe des exemples réussis de législation en matière de prévention dans la communauté internationale. La législation au Pays de Galles, en Irlande et en Grande-Bretagne stipule que les autorités locales par exemple, avec le soutien des niveaux élevés du gouvernement, ont le devoir d'apporter des informations et de l'aide à ceux qui sont à risque d'itinérance. Ces documents législatifs voient le logement comme un droit de la personne et soulignent clairement les rôles et responsabilités de l'état, des institutions publiques et des gouvernements locaux dans la prévention de l'itinérance. Les États-Unis ont en vigueur une législation en matière de prévention qui s'occupe spécifiquement de l'itinérance des jeunes et des anciens combattants.



## PRÉVENTION AU SEIN DES SYSTÈMES

La prévention au sein des systèmes répond au manquement des institutions et des systèmes qui contribuent aux risques d'itinérance. La prévention au sein des systèmes fonctionne aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire pour veiller à ce que les gens aient accès aux soutiens dont ils ont besoin pour prévenir l'itinérance et sa récurrence. La prévention au sein des systèmes est dotée de trois composantes :

### 1) Réparer les barrières politiques et procédurales pour faciliter l'accès aux programmes et aux soutiens :

les gens éprouvent des difficultés à accéder aux avantages et soutiens en raison de l'absence de règlements et politiques spécifiques, tel que la durée pendant laquelle les individus peuvent utiliser ces ressources (comme des limites au logement provisoire); des pénalités sur les avantages lorsque le réclamant ne suit pas strictement les règlements du programme; et les politiques de logement public exigeant que les personnes déménagent lorsque la composition de leur famille change.

### 2) Accroître l'accès aux systèmes, aux services et aux soutiens publics appropriés :

les gens font face à de nombreux obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder aux soutiens dont ils ont besoin, tels l'aide au revenu, les services sociaux, les soins de santé et de santé mentale et le soutien aux enfants et aux familles par exemple. Ces obstacles incluent sans s'y limiter un manque de connaissances au sujet des services, des barrières linguistiques et/ou culturelles, des handicaps physiques, des questions de mobilité/de transport, le statut de la citoyenneté, des difficultés de navigation à travers les systèmes, la discrimination, l'âge et les coûts.

### 3) Réintégrer les soutiens :

favoriser des transitions efficaces à la sortie des institutions ou systèmes publics. Les transitions des institutions et des systèmes au financement public, comme les hôpitaux, les institutions correctionnelles et la protection de l'enfance représentent des points vulnérables importants pour l'itinérance. Les soutiens à la réintégration sont vitaux pour s'assurer que les gens ne sortent pas de ces institutions pour entrer dans l'itinérance. Ils offrent des ressources pour accéder à la stabilité du logement et la conserver avant et après la sortie. Trois domaines clés exigent des soutiens de réintégration plus efficaces : les jeunes qui quittent les services de protection de l'enfance; les soutiens de transition pour les gens qui quittent les établissements correctionnels; et les individus qui quittent les établissements de soins médicaux et de santé mentale.



## INTERVENTION PRÉCOCE

L'intervention précoce consiste en politiques et initiatives de prévention visant à aider ceux qui courent un risque imminent d'itinérance. De la même façon, les initiatives d'intervention de crise sont axées sur ceux qui ont récemment connu l'itinérance. D'un point de vue des droits de la personne, nous nous devons d'agir rapidement auprès de ceux qui sont à haut risque d'itinérance et ne pas attendre qu'ils soient enlisés dans l'itinérance avant d'intervenir. Une approche fondée sur les droits de la personne signifie aussi bâtir des soutiens et des services pour ceux qui sont à risque, plutôt que de présumer que les gens parviendront à s'extraire eux-mêmes de l'itinérance. L'intervention précoce comprend toute une gamme de stratégies :

- **Sensibilisation, identification et engagement efficaces** – veiller à ce que les personnes dans le besoin sachent que de l'aide leur est disponible et qu'elles sachent comment y avoir accès.
- **Admissions et évaluations coordonnées** – une approche normalisée du triage des individus et de familles pour identifier leurs besoins immédiats, leur acuité et de quels services ils ont besoin.
- **Gestion de cas et navigation à travers les systèmes axée sur le client** – informée par les souhaits de l'individu ou de la famille, la gestion de cas soutient les individus en arrangeant, en coordonnant et en préconisant les services et programmes dont ils ont besoin.
- **Diversification des refuges et soutiens adaptés au milieu** – des stratégies de gestion de cas qui aident les gens à conserver leurs soutiens naturels tels les amis et la famille, et les relations locales telles les écoles et les services communautaires.

Il existe aussi des stratégies d'intervention précoce ciblées qui appuient des populations spécifiques. Voici quelques exemples :

- **Réunification des familles et médiation** – le modèle «la famille d'abord» est utilisé pour établir des soutiens naturels pour les individus ayant vécu ou risquant de vivre l'itinérance en renforçant les relations entre les membres de la famille lorsqu'il est sécuritaire et stable d'en faire ainsi. Ce modèle est souvent utilisé à l'intention des jeunes à risque d'itinérance, ainsi que pour ceux qui sont issus de milieux institutionnels et qui sont réunis avec leur famille.
- **Stratégie d'intervention précoce en milieu scolaire** – dans le cadre de cette stratégie, qui est populaire en Australie, les écoles deviennent des partenaires dans la prévention de l'itinérance en identifiant les étudiants qui sont à risque d'itinérance et

en les acheminant vers les soutiens dont ils ont besoin pour qu'ils puissent stabiliser leur situation de vie et améliorer leurs relations avec la communauté.

- **Soutien aux victimes de violence domestique** – fournir aux individus qui fuient la violence des logements sécuritaires et des soins tenant compte des traumatismes vécus (habituellement des femmes). Cela comprend des logements provisoires sûrs et privés et le soutien de spécialistes qui aident les victimes et leur famille à dresser des plans pour les prochaines étapes.



## PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Un type d'intervention précoce et de stabilité du logement, la prévention des expulsions consiste en une variété de stratégies visant à réduire le risque de perte de logement. Les expulsions peuvent se produire pour un motif valable ou sans cause. Les causes principales de l'expulsion sont les arriérés de loyers (lorsque les locataires doivent du loyer ou le paient en retard), souvent en raison d'un revenu insuffisant ou de la perte d'un emploi. D'autres facteurs incluent déranger le propriétaire ou les autres locataires, la destruction de biens, être impliqué dans des activités illégales, etc. Les expulsions sans cause se produisent lorsque le propriétaire décide d'utiliser la propriété à une autre fin.

La prévention des expulsions comprend des mesures de prévention primaires comme le renforcement des lois entre les propriétaires et les locataires et l'adoption d'un mandat de «non expulsion» par les prestataires de logements sociaux, et des mesures secondaires et tertiaires pour ceux qui risquent l'expulsion. Les prestataires de services en logement, les soins de santé et les travailleurs sociaux d'autres domaines devraient posséder les fonds, l'expérience et la formation professionnelle nécessaires qui leur permettraient d'identifier et de venir en aide à ceux qui sont à risque élevé d'expulsion. Il existe une variété de soutiens qui peuvent être offerts aux locataires suivant leurs besoins, y compris :

- Renseignements et conseils sur les questions de logements locatifs et sur les droits légaux
- Soutiens et représentation juridiques
- Liaison avec le propriétaire, résolution de conflits et médiation
- Aide au loyer et suppléments au loyer
- Aide financière d'urgence
- Gestion financière par un tiers



## STABILITÉ DU LOGEMENT

La stabilité du logement offre un ensemble de mesures qui aident les individus à accéder à un logement et à le conserver, en particulier ceux qui ont vécu l'itinérance antérieurement, et agit en tant que forme de prévention tertiaire. Logement d'abord est un modèle clé de promotion de la stabilité du logement. Les stratégies offertes dans le cadre de Logement d'abord procurent plus qu'un logement. En effet, le logement doit être accompagné d'une gamme de soutiens et de services qui répondent aux besoins et souhaits des individus et des familles.

La stabilité du logement comprend une grande variété de ressources qui appuient les individus dans un grand nombre de domaines :

- 1) Soutiens au logement** – aide pour obtenir et à préserver un logement, suppléments au loyer, soutiens continus en cas de crise, prévention de l'expulsion et soutien continu après traitement.
- 2) Soutiens pour la santé et le bien-être** – soutiens orientés sur la guérison en termes de santé et de soins de santé mentale, soins tenant compte des traumatismes vécus, toxicomanie et accoutumance.
- 3) Soutien à l'accès au revenu et à l'éducation** – aide pour atteindre des objectifs éducationnels, formation professionnelle, aide au revenu pour ceux qui ne sont pas facilement employables.
- 4) Soutiens complémentaires** – formation aux aptitudes de vie quotidienne, soutien à ceux qui font face à des barrières linguistiques ou qui ont des difficultés à accéder à des services en raison de traumatismes, stigmates et/ou discrimination, soutien pour naviguer les systèmes, soutien des pairs pour ceux qui ont des expériences semblables, conseils et représentation juridiques.
- 5) Renforcement de l'inclusion sociale** – aide au développement des relations sociales, reconnexions familiales, création de possibilités pour la communauté et engagement culturel, accès à des activités utiles, arts, sports ou possibilités de bénévolat.

# Choisir une nouvelle direction

*Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance* n'est pas le dernier mot sur la question de la prévention. Au contraire, c'est le point de départ d'un débat national sur la manière de façonner les efforts de prévention dans les années à venir. Nous sommes à un tournant important de la façon de régler le problème de l'itinérance au Canada. La prévention de l'itinérance a du sens du point de vue économique, social, et plus important encore, de celui des droits de la personne. Il y a déjà des exemples internationaux précieux qui peuvent fournir les éléments de base pour la prévention au Canada. En adaptant le modèle de santé publique de la prévention, les efforts de prévention de l'itinérance nécessitent des changements structurels larges, y compris des changements juridiques et politiques qui peuvent avoir un impact sur l'ensemble de la population; des services ciblés pour ceux qui sont à risque imminent d'itinérance ou qui l'ont vécue récemment; et des soutiens pour les personnes qui ont déjà vécu l'itinérance afin d'assurer que cela ne se reproduise pas. La définition de la prévention de l'itinérance et sa typologie agissent à titre d'éléments constitutifs d'une stratégie compréhensive de la prévention de l'itinérance. L'amplitude de la typologie révèle que la prévention de l'itinérance est en réalité une question de fusion de politiques, exigeant la participation et les investissements de plusieurs secteurs, comprenant sans s'y limiter le logement, l'emploi, la protection de l'enfance, les hôpitaux, l'éducation et la justice criminelle.

**En reconnaissant que tout le monde a droit à un logement sécuritaire et adéquat, et que tous les ordres de gouvernement et la plupart des départements ont un rôle à jouer dans l'obtention de ces droits, nous sommes bien placés pour prévenir et mettre fin à l'itinérance au Canada.**

Téléchargez *Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance* à [www.homelesshub.ca/ANewDirection](http://www.homelesshub.ca/ANewDirection) (en anglais seulement)

